



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 09149

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	<u>xistante</u>		
N° de rapport: 23/1/02.02/04				
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique  Type d'habitation ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Ce 1-176 de - 5 - St. 16				
Personne sur place :				
Adresse de la visite : Les ZASS Voice, 35-9				
Date de visite : Office d'émission : Office d'			********	
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 276 bis et dérogations □ 271 bis □ 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :		e.		
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche 23N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : ✓ n			14+2	
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			113	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		×		
Etat du matériel électrique installé	×			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs				
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé				
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		1		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		7		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		V		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X	1	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	X	2011		
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω	X			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.	
Manquements / Notes :				
VOIR ANNEXE			1 22 2 250	
			X 0680 0X 878 3 M	
MANAGEMENT WITH ANY LABOR ST. C. C. COMMANDA AS II WITH ANY LABOR STATE ANY ASSESSMENT AS A STREET, AND ASSESSMENT ASSESSMENT AS A STREET, AND ASSESSMENT AS A STREET, AS A STREET	eer o Marianaan ii	II indicate enterior		
$^{44}$ $^{47}$ $^{3}$ $^{3}$ $^{48}$	N 30 (888) A	(1.1) = (4.4) (4.4) (4.4) (4.4)	0 4 89 4 11 10	
Conclusion:			RAF	
<ul> <li>L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.</li> </ul>	trôle périodiqu	e est à effectuer	dans dans	

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité pau terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécutor par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

OTEC-E273(fr)/0215 - V8



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0795 23 /11020/64	
<ul> <li>□ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.</li> <li>□ Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz.</li> <li>□ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.</li> </ul>	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants : R. de, ch + etage	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
$\square$ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max.  Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981).  Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.  Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
$\square$ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : 15 5 5 6 + c	in u
AAbsence de Schion neur de Terre. * Abrend	70
de bagues de Talisana aux fustile de	AP/SO
Coffeet. & Record him me mont de Certains	COTE
porte fixe. X Va l'abour de plan nous se	AP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
forlows de terminen les Tennalistat	e B70
Cinist de l'in Wallahir	(fr)/06
general de l'installation an CUTTEARO WWW.certigreen.be	09-V1
SOCOTEC Domerico Tél. 0471/580.708	1/1